

Certificat

En date du 30 septembre 2025 le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir 2025/079

Genre de la construction Installation d'un transformateur, de bornes de recharge

élctrique et de panneaux photolotaïques

Localisation de la construction

Section

Lieu-dit

Parcelle cadastrale

F de Binsfeld Auf dem Boetzen 449/6638

9946 Binsfeld Luxembourg

permissionnaire

Nom et adresse du Rinnen Constructions Générales sàrl

Monsieur Philippe Reiff 25 Elwenterstrooss 9946 Binsfeld Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (> article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le

1-5 OCT. 2025

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.